

Région Actualité

"Le flamand doit se raccrocher aux autres langues régionales"

A quelques mois de l'évaluation de l'enseignement du flamand à l'école, Jean-Paul Couché revient sur cette expérimentation.

Lancée à la rentrée 2007, l'expérimentation de l'enseignement du flamand aux élèves de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) entre bientôt en phase d'évaluation. Le Rectorat de Lille devra rendre un avis sur l'enseignement du flamand. Puis ce sera au ministère de l'Éducation nationale de prendre position et d'ajouter ou non le flamand à la liste des langues régionales enseignées par l'Éducation nationale. Quatre écoles se sont lancées dans l'aventure, dont le RPI de Buyscheure-Noordpeene-Ochtezeele. Cela représente aujourd'hui 132 élèves. L'expérimentation a contribué au rayonnement de la langue flamande puisque à Noordpeene, comme à Wormhout des cours pour adultes ont vu le jour. L'Institut de la langue régionale flamande ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Il vient d'adhérer à la Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public. Les défenseurs des langues régionales de France vont donc agir ensemble pour obtenir la reconnaissance officielle des langues régionales. A quelques mois de l'évaluation, Jean-Paul Couché, président de l'Institut de la langue régionale flamande revient sur l'expérience et dresse un bilan de ces trois années d'enseignement.

Quel bilan tirez-vous de l'expérimentation de l'enseignement du flamand à l'école ?

Pour l'Institut de la Langue Régionale Flamande, c'est une réussite et à plus d'un titre. Premièrement au niveau de la participation des familles. Globalement sur l'ensemble des trois écoles publiques et sur les trois niveaux, alors que cet enseignement est dispensé sur la base du volontariat, 65 % des familles ont adhéré avec un taux qui n'a pas faibli sur les trois années alors que l'Éducation Nationale tarde à annoncer la poursuite de l'enseignement en collège. Deuxièmement, les rencontres intergénérationnelles et les apports familiaux pour les enfants dont la famille connaît le flamand sont un vrai succès car de nombreux exemples de liens culturels au travers des générations ont été mis à profit et certains enfants viennent en cours avec des nouveaux apports linguistiques familiaux. C'est l'un des enjeux de l'apprentissage des langues régionales. Troisièmement, les élus ont joué le jeu. Une quatrième commune a rejoint l'expérimentation en cours avec son école privée (100 % d'inscrits). Trois autres communes ont écrit au Rectorat pour obtenir l'extension de l'enseignement. D'autres attendent la validation définitive pour se lancer. De nouveaux élus parlementaires sont venus nous appuyer aux côtés de ceux qui siègent déjà au sein du Conseil d'Administration. Nous avons également l'appui d'élus régionaux. Le Pays des Moulins de Flandre apporte aussi un appui sans faille à notre action ainsi que de nombreux élus locaux.

Les communes participantes s'impliquent-elles de la même façon ?

Les implications sont diverses. Les quatre communes s'engagent sur le chemin du flamand comme il était prévu dans le dossier initial et les choses se font avec beaucoup d'enthousiasme. Wormhout appuie le Musée Jeanne Devos et sa causerie en flamand, aide financièrement la nouvelle association "Grammaire Flamande" qui s'est créée autour d'un cours de flamand pour adultes et d'un site internet bilingue.



Frédéric Devos (ci-dessus) enseigne dans trois des quatre écoles concernées par l'expérimentation. Il crée également les outils pédagogiques pour enseigner le flamand. Jean-Paul Couché (ci-contre) souligne l'importance du travail réalisé souvent de manière bénévole.

Elle a posé une signalétique flamande de la flore d'un espace vert et promeut la culture flamande au sein de sa médiathèque. Volckerinckhove a accueilli une causerie en flamand, a aidé à financer le nouveau local d'Yser Houck où se tient désormais un cours de flamand pour adultes.

Noordpeene accueille un cours de flamand pour adulte, a posé une signalétique bilingue sur la Maison de la Bataille et y a installé une partie des cartels en flamand. Elle vient d'enregistrer tout le parcours d'audio-guides en flamand, installer

des panneaux de chemins de randonnée dans les deux langues et a vu son Comité des fêtes créer une banderole de bienvenue bilingue flamand-français. Esquelbecq a accueilli et financé l'édition 2007 de notre festival de langue et de musique flamande, nous accueille lors des nuits du livre, fait la promotion de la langue flamande dans la Maison du Westhoek, a installé des panneaux multilingues dont la langue flamande à l'entrée et à la sortie de la commune. L'action de ces quatre communes est fantastique et complémentaire. Elle ouvre la voie de ce qui doit être l'accompagnement hors les murs de l'enseignement scolaire du flamand partout en Flandre.

En quoi consiste l'évaluation par le ministère de l'Éducation nationale ?

Les critères tels que définis dans la fiche action du chargé de mission du Rectorat, Joël Sansen reprend 4 items : 1) adhésion des familles au projet (pourcentage de familles volontaires pour poursuivre l'action tout au long des 3 ans) - 2) évaluation des compétences linguistiques des

élèves en fin de CM2 - 3) implication des collectivités locales et des différents partenaires - 4) demandes des écoles et des communes pour entrer dans le dispositif d'expérimentation

"Apprendre le flamand en CE2, c'est presque trop tard. L'idéal serait de commencer dès la crèche !"

Si l'évaluation est satisfaisante, l'enseignement du flamand va-t-il être généralisé, comment et à quel terme ? Ce n'est pas l'enseignement qui sera généralisé mais l'offre car il s'agit de continuer sur la base du volontariat des familles et ce progressivement au fur et à mesure que l'Éducation Nationale sera en mesure de mettre les moyens humains en face. En France, quelle que soit la région, la question des langues régionales n'est pas une question de demande mais d'offre. Dès qu'il y a une offre, les familles adhèrent. Tous le disent : les Basques, les Bretons, les Occitans, etc...

Y-a-t-il suffisamment de professeurs formés à l'enseignement du flamand pour envisager la généralisation de cet enseignement ?

Il y a un certain nombre d'enseignants qui maîtrisent plus ou moins la langue régionale et qui ont donc des bases. Le Rectorat se doit de les recenser et de leur proposer une formation intensive pour lancer les nouveaux cours. En 2008, une session de quatre semaines de formation a été lancée. Dix enseignants s'y étaient inscrits. Plusieurs avaient déjà les bases nécessaires pour démarrer une session en CE2. Croyez moi, tout cela n'est qu'une question de volonté de la part des autorités. Il y a suffisamment d'enseignants,

d'élus et de familles convaincus pour passer de 132 élèves de flamand (chiffre à ce jour) à 500 très rapidement puis à 1000 avant 2015. Nous avons aujourd'hui la possibilité de sauver notre langue régionale en France et d'en faire une passerelle avec la Flandre Belge où 1 500 000 personnes parlent le flamand occidental. **Comment s'inscrit l'apprentissage du flamand au collège ?**

Nous militons pour qu'une loi sur les langues régionales soit votée afin de leur donner un véritable statut aux côtés des autres matières. A ce jour et faute de loi, le flamand serait enseigné en langue vivante 2. Nous espérons que prochainement toutes les langues régionales ne soient plus langue vivante 1 ou langue vivante 2 mais langue régionale avec un cursus de la maternelle à l'université.

L'Institut de la langue régionale flamande aura-t-il toujours un rôle à jouer si l'enseignement du flamand est généralisé ?

Plus que jamais, je peux même dire qu'il s'agira là du deuxième étage de la fusée. **Quel sera-t-il ?**

Aujourd'hui, le Rectorat de Lille n'est pas en mesure d'assurer seul la formation des maîtres et les programmes de langue régionale flamande car le sujet des langues régionales a toujours été volontairement ignoré dans la région Nord - Pas-de-Calais. Par conséquent seul l'ANVT-ILRF possède les moyens de former les premières lignes d'enseignants jusqu'à ce que le relais puisse être pris par l'Éducation nationale. Il en va de même pour les programmes. Nous avons contribué à la création des bases du programme d'enseignement pour le primaire : validation des conventions orthographiques - glossaires thématiques,.... par notre commission académique. De même, l'enseignant de flamand crée sur ces bases le matériel vidéo qu'il utilise dans ses cours. C'est un travail bénévole d'enseignant-militant comme cela existe dans de nombreuses régions. Nous devons également créer le matériel pédagogique pour le collège. **Est-ce la mission de l'ILRF de créer du matériel pédagogique ?**

Vous savez, les écoles bilingues Diwan en Bretagne ont vu le jour par la rencontre de familles militantes et d'enseignants-militants. Bien que les langues régionales sont entrées dans la Constitution, il faudra attendre une loi et les décrets d'application pour que l'État joue son rôle afin de sauver ce pan de notre patrimoine reconnu par l'UNESCO comme patrimoine immatériel.

L'ILRF a-t-il d'autres projets en lien avec l'enseignement du flamand ?

Nous souhaitons réfléchir à une offre d'initiation au flamand en maternelle voire même en crèche. Nous nous engageons aussi dans une réflexion sur le démarrage d'un enseignement bilingue en commençant par la maternelle. Nous envisageons aussi de créer des passerelles avec des structures de promotion du flamand occidental en Belgique car c'est le même combat. Des voix de plus en plus nombreuses y demandent l'enseignement des langues régionales comme c'est le cas en France et aux Pays Bas. Mais leurs autorités sont sourdes à ces sollicitations. Comme vous pouvez vous en rendre compte, il y a de l'action pour les cinq à dix ans à venir.

Propos recueillis par Audrey Rohrbach-Minette